



RTL GROUP
Société anonyme
43, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S Luxembourg n° B 10.807

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 18 AVRIL 2018

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Thomas Rabe, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Hendrik Horn et Monsieur Jean-Joseph Aghina assument les fonctions de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Bert Habets, administrateur-délégué et les administrateurs présents, à savoir Messieurs Elmar Heggen, Thomas Götz et Jean-Louis Schiltz.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à savoir :

- « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » du 16 mars 2018 sous la référence RESA 2018 059.4
- « Luxemburger Wort » du 16 mars 2018
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 16 mars 2018
- sur le site Internet de la Société depuis le 16 mars 2018,

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 16 mars 2018 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présence, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 197, réunissant 123.422.585 actions disposant du même nombre de voix, soit 79,76% du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus. Sont également suspendus les droits de vote attachés aux 20.497 actions détenues par RTL Group via le programme de liquidité à la Date d'Enregistrement.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2017
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2017 et pendant les premiers mois de l'exercice 2018.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2017

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Votes en faveur de la résolution : 123.270.344

Votes contre la résolution : 151.726

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Approbation des comptes consolidés 2017

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Votes en faveur de la résolution :	123.271.177
Votes contre la résolution :	151.218
Abstentions :	0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,00.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2017.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Prime d'émission au 31 décembre 2017	EUR	4.691.802.190.-
Résultats reportés	EUR	418.503.565.-
Bénéfice de l'exercice 2017	EUR	642.428.692.-
Dividende intérimaire décidé le 29 août et mis en paiement le 7 septembre 2017	EUR	<u>- 154.547.036.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.598.187.411.-
Dividende final (1)	EUR	- 463.708.518.-

Le solde sera affecté au report à nouveau

(1) A diminuer des actions qui seront détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans bénéficiaire du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.

Le dividende sera mis en paiement le 26 avril 2018 contre remise du coupon numéro 29 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur

pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution : 123.422.020

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 50

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2017.

Votes en faveur de la résolution : 122.846.597

Votes contre la résolution : 575.473

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2017.

Votes en faveur de la résolution :	122.868.506
Votes contre la résolution :	553.564
Abstentions :	0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Fixation des émoluments des administrateurs

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.035.246,58.- le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2017 aux administrateurs non-exécutifs (2016 : 630.082,19.-).

Votes en faveur de la résolution :	122.984.455
Votes contre la résolution :	30.673
Abstentions :	406.384

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Désignation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif Madame Lauren Zalaznick, ayant pour adresse 70 East 10th St., New-York, 10003, USA. Cette désignation prend effet immédiatement, pour un mandat de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Votes en faveur de la résolution : 120.877.244

Votes contre la résolution : 2.529.776

Abstentions : 50

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Renouvellement des mandats des administrateurs exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020, les mandats de Messieurs Bert Habets et Elmar Heggen.

- Monsieur Bert Habets

Votes en faveur de la résolution : 123.136.794

Votes contre la résolution : 285.276

Abstentions : 0

- Monsieur Elmar Heggen

Votes en faveur de la résolution : 121.034.903

Votes contre la résolution : 2.371.549

Abstentions : 400

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020, les mandats de Messieurs Guillaume de Posch, Thomas Götz, Rolf Hellermann, Bernd Hirsch, Bernd Kundrun, Thomas Rabe, Jean-Louis Schiltz, Rolf Schmidt-Holtz, James Singh et Martin Taylor.

- Monsieur Guillaume de Posch
Votes en faveur de la résolution : 121.414.063
Votes contre la résolution : 2.007.539
Abstentions : 100
- Monsieur Thomas Götz
Votes en faveur de la résolution : 121.399.946
Votes contre la résolution : 2.022.539
Abstentions : 100
- Monsieur Rolf Hellermann
Votes en faveur de la résolution : 121.398.633
Votes contre la résolution : 2.023.102
Abstentions : 850
- Monsieur Bernd Hirsch
Votes en faveur de la résolution : 121.380.473
Votes contre la résolution : 2.041.212
Abstentions : 900
- Monsieur Bernd Kundrun
Votes en faveur de la résolution : 121.399.940
Votes contre la résolution : 2.022.544
Abstentions : 100
- Monsieur Thomas Rabe
Votes en faveur de la résolution : 118.306.944
Votes contre la résolution : 5.115.083
Abstentions : 558

- Monsieur Jean-Louis Schiltz
Votes en faveur de la résolution : 123.392.125
Votes contre la résolution : 29.802
Abstentions : 100

- Monsieur Rolf Schmidt-Holtz
Votes en faveur de la résolution : 121.381.426
Votes contre la résolution : 2.040.709
Abstentions : 450

- Monsieur James Singh
Votes en faveur de la résolution : 123.049.880
Votes contre la résolution : 372.655
Abstentions : 50

- Monsieur Martin Taylor
Votes en faveur de la résolution : 118.140.922
Votes contre la résolution : 5.281.612
Abstentions : 50

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 123.304.763

Votes contre la résolution : 117.821

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité ~~unanimité~~.

Divers : néant.

L'ordre $(1 + x)^n = 1 + \frac{nx}{1!} + \frac{n(n-1)x^2}{2!} + \dots$ du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h37.

Le Secrétaire

Le Président

Les Scrutateurs